



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05

RÈGLEMENT 2025-05 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-CÉLINE CORBEIL, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI, MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS :

QUE le conseil municipal a adopté le 3 octobre 2025, le règlement portant le numéro 2025-05 intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics ».

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau ainsi que sur le site internet www.val-joli.ca

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 6 OCTOBRE 2025.

Marie-Céline Corbeil
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Joli, certifie avoir publié cet avis public concernant le règlement numéro 2025-05 au bureau municipal et sur le site internet.

Donné à Val-Joli, ce 6^e jour d'octobre 2025.

Marie-Céline Corbeil
Directrice générale et greffière-trésorière